

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2022 du 20 juin 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu le contrat du 26 décembre 2022 portant recrutement de madame Christelle Scaps, attaché, en qualité d'agent contractuel, pour exercer les fonctions de chef de mission, à la direction des politiques d'inclusion durable – mission pilotage des dispositifs d'insertion, du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025 inclus,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} octobre 2022, madame Christelle Scaps, attaché, est chargée des fonctions de chef de mission au pôle solidarités - direction des politiques d'inclusion durable – mission pilotage des dispositifs d'insertion.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais

Arras, le 17 FEV. 2023

Le Président du Conseil départemental

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture
26200012-20230217-RH15131LG0223-AI
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023